

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

19 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 19 OCTOBRE 2016, à 20 h (8 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Isabelle Morin, mairesse de Laforce

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en rencontre de travail
(réunion privée) de 19 h à 20 h.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 20 h et adoption de l'ordre du jour.

10-16-326

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

M. Warolin informe les membres du conseil qu'une correspondance leur sera acheminée pour présenter un bilan du dernier congrès de la Fédération québécoise des municipalités ayant eu lieu fin septembre. Il mentionne avoir participé à une conférence de René Vézina qui a abordé le faible pourcentage de couverture médiatique dans les régions. Le préfet rappelle alors l'importance de bien se vendre comme région, de ne pas hésiter à être audacieux, à faire connaître les bons coups et surtout, de parler positivement du Témiscamingue, afin de le faire rayonner.

10-16-327

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2016 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 12 octobre 2016.

Règlement
numéro
185-10-2016

Règlement n° 185-10-2016

Édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Témiscamingue.

Considérant que la MRC de Témiscamingue doit établir un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

Considérant que le 25 janvier 2005 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC de Témiscamingue;

Considérant que conformément à la loi, la MRC de Témiscamingue a fixé par la résolution n° 12-14-546, le 17 décembre 2014 comme étant la date du début des travaux de révision du PGMR;

Considérant que conformément à la loi, la MRC de Témiscamingue a adopté le 21 octobre 2015 par sa résolution n° 10-15-447, son projet de Plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant que conformément à la loi, la MRC de Témiscamingue a tenu ses séances de consultation publique et a apporté les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

Considérant que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a émis le 6 juillet 2016 un avis quant à la non-conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 21 septembre 2016, conformément aux dispositions de la loi;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que le présent règlement portant le numéro 185-10-2016 « Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Témiscamingue » soit adopté, séance tenante, et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), sont adoptés.

Article 3

Ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 19 octobre 2016.



Arnaud Warolin, préfet



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Avis de motion	: <u>21 septembre 2016</u>
Adoption par le conseil	: <u>19 octobre 2016</u>
Transmission au ministre et aux MRC adjacentes	: <u>26 octobre 2016</u>
Avis d'adoption dans un journal (incluant résumé du PGMR)	: <u>25 octobre 2016</u>
Entrée en vigueur (120 jours après l'adoption ou demande de modification du ministère)	: _____

Information

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

10-16-328

Autorisation pour lancement d'un appel d'offres pour un nouveau camion de collecte.

Considérant que le dernier camion de collecte acquis à la MRC remonte à juin 2015;

Considérant que lors de la rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 12 février 2016, nous avons fait un état de situation de la flotte afin de savoir si la MRC devait commander un camion en cours d'année et qu'il avait été convenu d'attendre en 2017;

Considérant qu'il a lieu d'entamer les procédures d'appel d'offres dès maintenant étant donné les délais de livraison qui peuvent s'étendre jusqu'à six mois;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 octobre dernier;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion.

10-16-329

Phase 3 au Centre de valorisation du Témiscamingue – Étude de sol.

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions pour la conception et la construction d'un système d'incinération des matières résiduelles, le 7 octobre dernier, aucun soumissionnaire n'a déposé d'offres;

Considérant que le projet doit être revu et qu'une des options vise à utiliser le Centre de transfert comme bâtiment au lieu d'en construire un nouveau;

Considérant qu'à court terme, les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) suggèrent de faire vérifier la capacité portante du Centre de transfert et de demander une analyse de sol, à l'endroit où l'incinérateur devait être situé (où le bois est actuellement accumulé), et ce, afin de pouvoir prendre une décision plus éclairée sur la localisation exacte de la technologie sur le site, le moment venu;

Considérant qu'après vérification, nous avons les données de capacité portante du béton du Centre de transfert donc que seule une étude de sol doit être réalisée;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 16 septembre dernier;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ De demander une étude de sol à divers endroits sur le site du Centre de valorisation du Témiscamingue à Fabre, afin de documenter davantage la capacité portante du terrain, en prévision de la réalisation de la phase 3 du Centre de valorisation du Témiscamingue.

10-16-330

Conteneurs des relais d'écocentre locaux (REL) – vs – budget 2017.

Considérant que les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) analysent les données en lien avec les conteneurs des relais d'écocentre locaux (REL), et ce, depuis décembre 2015 afin de rentabiliser le transport de ceux-ci;

Considérant que le 6 juillet 2016, un courriel avait été envoyé à l'ensemble des municipalités leur mentionnant qu'au prochain budget, il pourrait y avoir des montants à prévoir pour assumer une part du transport des conteneurs de leur REL;

Considérant que lors de la rencontre du 16 septembre dernier, une proposition de budget en lien avec la gestion des conteneurs des REL avait été présentée. Cette proposition prévoit que 50 % du budget total de transport des conteneurs des REL soit répartie au prorata de la population et que deux ajustements pourraient être appliqués aux municipalités possédant des REL, en fonction de leur performance;

Considérant qu'un 1^{er} ajustement serait appliqué si le poids par conteneur est inférieur à la moyenne de l'ensemble des REL, et ce, pour s'assurer que les conteneurs soient bien compactés lors de leur transport;

Considérant qu'un 2^e ajustement pourrait être ajouté si le poids par habitant est supérieur à la moyenne des REL;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 octobre dernier;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. André Pâquet
et résolu majoritairement

- ❖ D'adopter la méthodologie de facturation des relais d'écocentre locaux (REL), au budget 2017, c'est-à-dire de répartir 50 % du budget rattaché au transport des conteneurs au prorata de la population et d'appliquer un ajustement en lien avec le poids par conteneur et un autre, en fonction du poids par habitant.

La mise en place de cette nouvelle facturation vise à encourager les bonnes pratiques dans les relais d'écocentre locaux, pour optimiser le volume afin de réduire les frais reliés au transport des conteneurs. Cette nouvelle approche de facturation n'impacte pas sur le budget global, mais vise plutôt à répartir équitablement la facturation selon un critère de performance pour l'amélioration du volume des conteneurs. Une correspondance sera acheminée auprès des directions des municipalités locales pour préciser certains éléments.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	12	8 929
Contre	7	5 818

M^{me} Lyna Pine (Angliers), M. Maurice Laverdière (Guérin), M. Simon Gélinas (Lorrainville), M. Éric Dubuque (Moffet), M. Alain Flageol (Notre-Dame-du-Nord), M. Jocelyn Aylwin (Rémigny) et M^{me} Nicole Rochon (Témiscaming) votent contre la résolution. M. Laverdière et M^{me} Rochon inscrivent leur dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Sécurité incendie – Consultation publique – Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

10-16-331

La MRC est dans le processus de renouvellement de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui vient à échéance le 31 décembre 2016.

Conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le projet de schéma de couverture de risques doit être soumis à la population via une consultation publique.

Suite à des discussions au sein du comité de sécurité incendie, ce dernier recommande de tenir cette consultation publique sur le schéma de couverture de risques, le jeudi 10 novembre prochain, à la salle municipale de Laverlochère, à compter de 19 h.

Le projet de schéma de couverture de risques doit être présenté en consultation publique, avant son adoption ultérieure par le conseil des maires.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De tenir une 2^e consultation publique dans le secteur sud du territoire.

10-16-332

Séjour exploratoire dédié aux nouveaux arrivés.

Considérant que le territoire s'interroge présentement sur sa démographie;

Considérant que l'occupation du territoire est au cœur des discussions territoriales;

Considérant que l'arrivée de nouveaux arrivants au Témiscamingue est bénéfique pour ces deux enjeux;

Considérant que l'agente de migration Place aux jeunes, via l'organisation de séjours exploratoires pour diplômés de l'extérieur de la région, a remarqué un engouement venant des gens déjà établis sur le territoire pour apprendre à mieux le connaître;

Considérant que le comité d'accueil des nouveaux arrivants souhaite la tenue d'un séjour Place aux jeunes destiné aux nouveaux arrivants établis sur le territoire au cours de la dernière année et croit qu'il est impératif que cette initiative novatrice soit mise sur pied pour répondre à leur besoin d'en apprendre davantage sur leur terre d'accueil;

Considérant qu'un nouvel arrivant bien intégré à son milieu choisira davantage de s'y ancrer;

Considérant qu'un séjour de ce genre (une nuitée, transport et activités) permettrait aux nouveaux arrivés de :

- Connaître des gens autres que ceux de leur milieu de travail;
- Découvrir davantage le territoire par des activités qui s'y pratiquent ou des lieux visités;

- Se créer un réseau de contacts auprès d'organismes qui sont à la recherche de bénévoles ou qui offrent différentes activités (ces gens seront invités à un moment au cours du séjour);
- Poser toutes les questions qu'ils ont en lien avec le Témiscamingue;
- Se sentir les bienvenus dans leur nouvelle terre d'accueil.

Considérant que l'initiative est estimée à 2 000 \$ pour 10 à 12 participants, des partenaires sont essentiels;

Considérant que la MRC souhaite valoriser, via le Fonds de développement des territoires, des initiatives à portée territoriale ou des projets touchant aux priorités identifiées par le territoire, le comité demande à ce qu'un montant lui soit dédié pour réaliser ce séjour. Si l'expérience s'avère positive, le comité aimerait que ce financement soit récurrent afin que l'initiative soit pérennisée.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De confirmer la participation financière de la MRC de Témiscamingue, pour un montant de 1 500 \$, pris à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

Au niveau budgétaire, les dépenses (transport, hébergement, repas, activités et promotion) sont estimées à 2 000 \$. Les revenus seraient répartis comme suit :

- Carrefour Jeunesse-Emploi : 500 \$
- MRC de Témiscamingue : 1 500 \$

10-16-333

Projet « Anecdote forestière ».

Considérant le succès et la qualité de production de l'Anecdote agricole et du rayonnement que ce projet a permis pour le secteur agricole et agroalimentaire, au Témiscamingue et à l'extérieur de la région;

Considérant qu'il serait intéressant de reproduire l'expérience avec un projet axé sur le milieu forestier, TV Témis ayant un intérêt à refaire ce type de projet et que la même équipe (M^{me} Émilise Lessard-Therrien et M. Frédéric Patoine) serait disponible pour le réaliser;

Considérant que le comité du GAMME recommande au conseil des maires que l'équipe de la MRC développe le projet de l'Anecdote forestière (réalisation d'un documentaire et d'épisodes) pour que ce dernier se concrétise;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De documenter le projet d'Anecdote forestière, notamment sur les différents sujets à aborder, notamment différentes problématiques telles que la coupe forestière aux abords des municipalités locales, pour la production d'un documentaire exposant ce secteur économique d'importance au Témiscamingue, de même que le financement possible de ce projet.

Information

Restructuration du réseau des Offices municipaux d'habitation du Québec.

M. Warolin informe le conseil des maires de la mise en place d'un projet d'entente entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le Regroupement d'offices d'habitation du Québec (ROHQ), visant à encadrer la restructuration du réseau des Offices municipaux d'habitation.

Sommairement, l'entente vise à préciser trois points majeurs, à savoir :

- Que la fusion d'OMH soit discutée et déterminée par les élus de chaque MRC;
- Qu'il n'existe aucune obligation de mettre en place un seul Office d'habitation par MRC; le nombre d'OMH et le territoire de chaque OMH, seront déterminés par les élus locaux;
- La démarche doit faire l'objet d'une entente entre les municipalités, toutes les modalités entourant les éventuelles fusions telles que le nom du nouvel office, le lieu de son siège social, le nombre et le lieu des places d'affaires, le nombre de ses administrateurs, la composition de son conseil d'administration, les règles d'intégration des employés, le partage du déficit d'exploitation, etc.

Malgré cette entente, l'objectif affirmé du gouvernement est de ramener le nombre d'offices à plus ou moins 100 offices régionaux d'habitation pour tout le territoire du Québec.

Ainsi, pour le Témiscamingue, si la volonté des élus municipaux se traduit par le maintien de deux Offices municipaux d'habitation, afin de tenir compte des particularités géographiques et linguistiques du territoire, le gouvernement serait enclin à respecter cette vision.

Le guide d'accompagnement visant à expliquer la démarche est maintenant disponible en ligne. Les municipalités locales concernées sont donc invitées à se rencontrer pour enclencher le processus. La MRC de Témiscamingue demeure disponible pour leur offrir un soutien.

Le préfet termine en mentionnant qu'à défaut de ne pas définir comment le territoire compte s'organiser à cet effet, la compétence pourrait alors revenir à la MRC.

Médecins au CSSS du Témiscamingue – Pavillon Témiscaming – Kipawa – État de situation.

Information

Suite aux diverses actions réalisées par la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming pour recruter de nouveaux médecins dans le secteur sud, M^{me} Nicole Rochon confirme qu'au cours de l'année 2017, trois nouveaux médecins et une infirmière viendront s'établir à Témiscaming. M. Norman Young réitère que le succès de cette démarche repose en grande partie aux efforts mis en commun entre les deux municipalités et les communautés autochtones pour voir au recrutement de ses professionnels. Il souligne par la même occasion, qu'il accompagnera le Dr Pau-Émile Barbeau à la 21^e Journée Carrière Québec qui se tiendra au Palais des congrès à Montréal, le 21 octobre, le tout organisé par la Fédération des médecins résidents du Québec. Un kiosque présentant le Témiscamingue y sera érigé.

Par la même occasion, M^{me} Rochon informe le conseil que des travaux majeurs seront effectués au CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa, le lancement de l'appel d'offres devant être diffusé sur SEAO à partir du 31 octobre 2016; les entrepreneurs de la région sont donc invités à soumissionner.

Une question est alors posée, à savoir où en est le projet d'agrandissement du CSSS du Témiscamingue à Ville-Marie. M. Warolin précise que les plans d'architecte ont dû être modifiés, suite à l'ajout d'une salle d'opération, mais que cette modification n'impacte pas l'échéancier pour le début de la construction. Le préfet s'engage à faire le point auprès de M. Boissonnault lors d'une prochaine rencontre et en informera les élus par la suite.

10-16-334

Régularisation de la rivière des Outaouais – Suivi du dossier.

Considérant la résolution n^o 06-16-248 prise par le conseil des maires, demandant à la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (CPRRO) pour une diminution du niveau du lac Témiscamingue;

Considérant que la CPRRO informait la MRC de Témiscamingue qu'elle devait faire ses représentations auprès de Services publics et Approvisionnement Canada, responsable de la gestion du réservoir Témiscamingue;

Considérant que Services publics et Approvisionnement Canada ont confirmé ne pas prévoir faire de modification à la gestion du réservoir Témiscamingue, des modifications pouvant impactées la protection contre les inondations et les étiages sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, et ce, jusqu'à Montréal et la préservation des niveaux d'eau durant la période de navigation;

Considérant qu'une correspondance fut transmise à la directrice générale de la Fondation Gaspé Beaubien, copie conforme à la directrice des opérations au Québec de Sentinelle Outaouais, afin d'obtenir un appui, suivant les engagements émis lors du Sommet de la rivière des Outaouais – Aquahacking 2015, ayant eu lieu à Gatineau, les 29 et 30 mai 2015;

Considérant l'absence d'actions claires dans un court délai par ces organisations pour soutenir la MRC de Témiscamingue dans sa démarche visant à régler la problématique de l'érosion et des dommages aux propriétés riveraines découlant des changements de niveau d'eau de différents lacs au Témiscamingue par le CPRRO;

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De rencontrer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, M. David Heurtel, de même que le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique en Ontario, M. Glen R. Murray, pour les sensibiliser aux problématiques vécues, alors que le Témiscamingue représente 60 % du bassin versant de la rivière des Outaouais et que la MRC subit des pertes importantes afin de protéger les municipalités situées en aval et afin de produire de l'électricité qui permet d'alimenter les villes situées plus au sud;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue se retire de la *Déclaration de Gatineau – Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais* (référence à la résolution n^o 05-15-232).

Information

Projet de loi 106 – Nouveau cadre légal pour l'exploration et la production de pétrole, de gaz naturel et de gaz de schiste.

En décembre 2013, le gouvernement adoptait une nouvelle *Loi sur les mines*. Cette nouvelle loi permettra (lorsque les nouvelles orientations gouvernementales seront publiées) aux MRC d'identifier des zones interdites aux activités minières. Le gouvernement annonçait aussi que les règles pour le pétrole, le gaz naturel et le gaz de schiste seraient connues plus tard.

Le 7 avril 2016, le gouvernement présentait la politique énergétique 2030. Le 7 juin 2016, le gouvernement a déposé le projet de loi 106, puis des amendements le 29 septembre 2016. Ce projet de loi contient une section sur l'exploration et la production de pétrole, de gaz naturel et de gaz de schiste.

Exploration :

- Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) émettra les licences d'exploration (par appel d'offres) et il va déterminer les conditions pour éviter les conflits avec les autres utilisations du territoire. La municipalité locale et la MRC seront averties 30 jours avant le lancement de l'appel d'offres;
- Le titulaire d'une telle licence devra former un comité de suivi avec au moins un membre du milieu municipal. Il devra aussi informer le propriétaire du terrain et la municipalité, moins de 30 jours après avoir obtenu sa licence. 30 jours avant de débiter les travaux d'exploration, il devra en informer le propriétaire du terrain, la municipalité locale et la MRC.

Production :

- Si le site est rentable, l'exploitant devra obtenir une licence de production, après approbation de la Régie de l'énergie et du Bureau d'audiences publiques en environnement. Le MERN détermine les conditions pour éviter les conflits avec les autres utilisations du territoire;
- L'exploitant informe le propriétaire du terrain et la municipalité, moins de 30 jours après avoir obtenu sa licence. 30 jours avant de débiter la production, il devra en informer le propriétaire du terrain, la municipalité locale et la MRC. L'exploitant peut exproprier le propriétaire du terrain, mais via le Tribunal administratif du Québec.

Autres dispositions :

- Toutes ces licences d'exploration et de production sont conservées dans un registre accessible au public;
- Un moratoire sur l'exploration du pétrole et du gaz est décrété pour la partie du fleuve Saint-Laurent en amont de Gaspé et d'Havre-Saint-Pierre;
- Le MERN peut soustraire les lieux suivants aux activités d'exploration et de production de pétrole, de gaz naturel et de gaz de schiste : parcs et aires protégées, habitats fauniques, eskers, forêts exceptionnelles, sites géologiques exceptionnels et tout autre site jugé d'intérêt public;
- Les MRC qui le désirent pourront identifier, dans leur schéma d'aménagement, une partie de leur territoire comme incompatible avec l'exploration, la production et le stockage d'hydrocarbures (orientations gouvernementales à venir).

Ce projet de loi n'est toujours pas adopté.

Information

Réunions de travail pour le conseil des maires.

Les membres du conseil prennent acte qu'une 1^{re} réunion de travail se tiendra le 26 octobre 2016, à 19 h, à la MRCT, afin de discuter de trois dossiers, soit le soutien financier au RIFT, le renouvellement de l'entente de services avec la Société de développement du Témiscamingue et la promotion du territoire et de tourisme.

Une seconde réunion aura aussi lieu le 19 novembre 2016, à 9 h, à la MRCT, en prévision de l'adoption du budget 2017.

Information

Rencontre avec la Conférence administrative régionale (CAR) de l'Abitibi-Témiscamingue.

Une rencontre entre différentes directions régionales de ministères et les élus du Témiscamingue se tiendra le 16 novembre à la salle municipale de Saint-Bruno-de-Guigues.

La CAR a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et les organismes ou entreprises du gouvernement et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

2^e partie

Un membre de l'assistance pose des questions sur les sujets suivants :

- Nouvelle facturation pour les relais d'écocentres locaux;
- Les coupes forestières en territoire municipalisé;
- L'administration des programmes (supplément de revenu garanti) au niveau des offices d'habitation;
- Présence des directions des municipalités locales à une rencontre de la Conférence administrative régionale.

10-16-335 **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

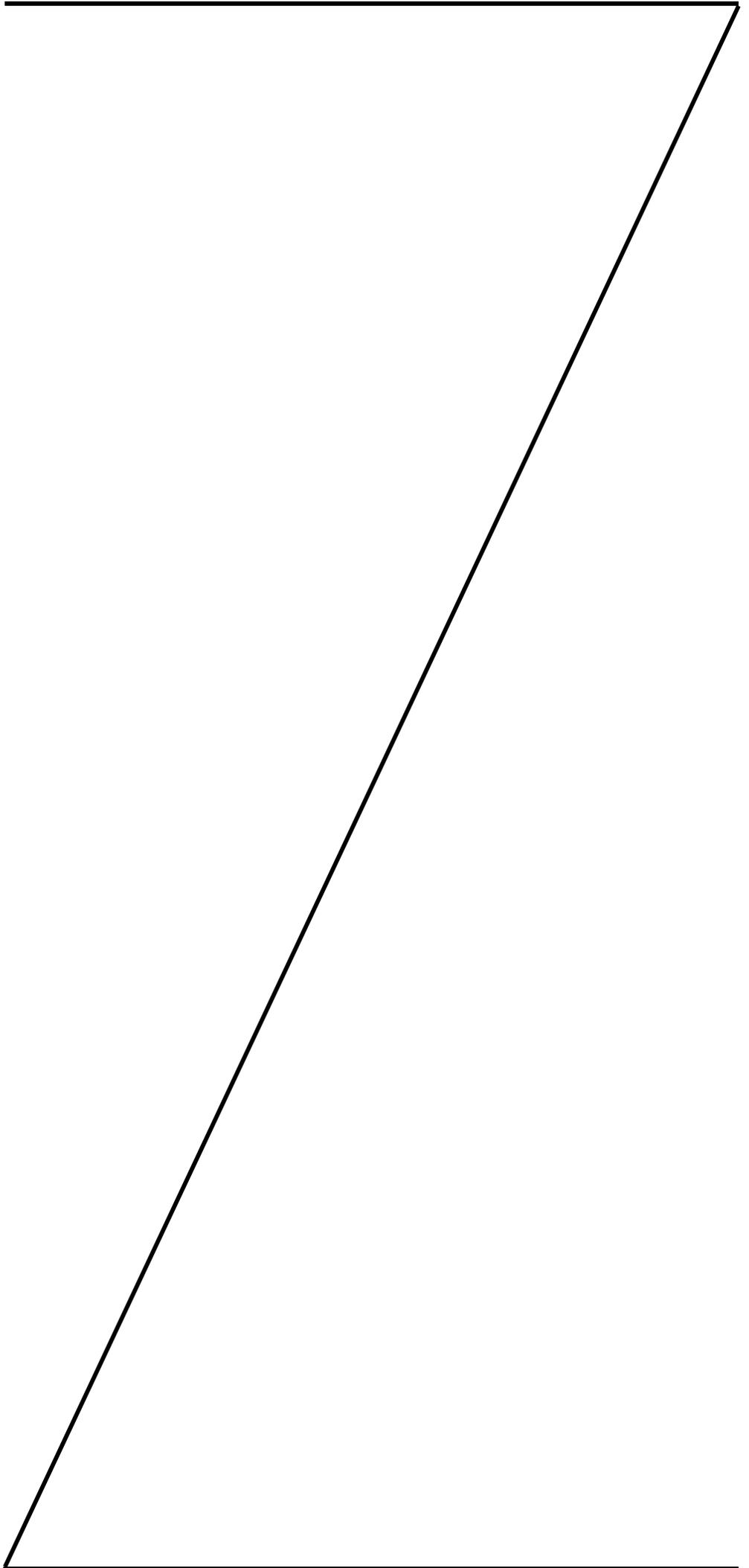
N. B. : Prochain conseil des maires : 23 novembre 2016

Il est 21 h 35.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.



11560